



Bilan FEESP-CSN de la négociation du secteur public Ronde 2020

**Adopté lors du conseil du secteur public
le 23 février 2022**

Table des matières

| | |
|---|----|
| Introduction | 7 |
| Maintien de l'équité salariale 2010 | 9 |
| Formation du caucus FEESP | 10 |
| Entente de solidarité et absence de front commun..... | 10 |
| Mobilisation | 10 |
| Conclusion | 11 |
| Recommandations | 12 |
| Annexe 1 – Résultats du sondage | 13 |
| Annexe 2 – Réunions du CCSPP | 17 |
| Annexe 3 – Instances du conseil du secteur public et instances conjointes | 19 |





Introduction

Camarades,

Bien que les travaux de la prochaine négociation soient entamés, il est important de procéder à un bilan de la négociation 2020-2023 qui s'est terminée, pour une majorité des syndicats, en juin dernier. La FEESP se limitera à présenter des éléments de table centrale, laissant le soin aux secteurs et aux regroupements concernés de réaliser leur propre bilan de table sectorielle.

Au début de la dernière ronde de négociation, la conjoncture économique québécoise était très favorable et nous permettait d'envisager un résultat à la hauteur de nos demandes. En juin 2019, le gouvernement de François Legault annonçait des surplus budgétaires de 8 milliards de dollars avant le versement au Fonds des générations, un écart de 6 milliards de dollars par rapport au budget qui avait été déposé l'année précédente¹.

Vous avez été nombreuses et nombreux, dans l'exercice du bilan 2013-2015, à souhaiter vous rapprocher de votre négociation. C'est donc dans une volonté commune que les quatre fédérations réunies en comité de coordination des secteurs public et parapublic de la CSN (CCSPP) ont fait le choix de renouveler leurs pratiques et de faire les choses autrement afin de trouver des moyens pour que les travailleuses et travailleurs du secteur public occupent le haut du pavé tout au long du processus de négociation.

Inverser la pyramide comme nous l'avons proposé s'avèrera être un défi colossal dans le contexte pandémique où les mesures sanitaires qui limitaient notre action nous ont forcés à revoir toutes nos façons de faire.

Nous avons établi la négociation en cinq phases :

- *Première phase : octobre 2018 à janvier 2019*
Consultation large des membres du secteur public
 - *Deuxième phase : février et mars 2019*
Élaboration des orientations générales de la prochaine négociation
 - *Troisième phase : mars et avril 2019*
Élaboration du cahier de revendications de table centrale
 - *Quatrième phase : mai à septembre 2019*
Consultation des assemblées générales et adoption du cahier de revendications
- 30 octobre 2019 : dépôt des demandes de table centrale**
- *Cinquième phase*
Négociation avec le Conseil du trésor pour le renouvellement des conventions collectives

¹ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1194959/surplus-quebec-budget-finances-publiques-ministre-eric-girard>

Dans les principes de la pyramide inversée, à chacune des phases, les syndicats et l'ensemble des membres que nous représentons ont été consultés et informés sur l'avancement de la négociation et de la mobilisation, et ce, de plusieurs façons : par des instances fédératives et conjointes, des sondages, des Info-négo, des capsules vidéo, sur les médias sociaux et sur le site internet des travailleuses et travailleurs du secteur public CSN.

Cette négociation en sera une d'exception dans un contexte pandémique historique, une crise sanitaire sans précédent engendrant la déclaration de l'état d'urgence sanitaire le 13 mars 2020, pour la première fois de l'histoire du Québec. Nous avons dû faire face à une gestion de la crise par le gouvernement à coups de conférences de presse et d'arrêtés ministériels qui donnaient même l'autorisation aux établissements de suspendre l'application des dispositions des conventions collectives et de mettre en œuvre leurs « solutions » sans négociation ou possibilité de contestation.

Le 15 mars 2020, le gouvernement de François Legault convoquait les centrales syndicales à Québec sous prétexte de vouloir régler les conventions collectives rapidement afin de pouvoir se consacrer à la gestion de la crise sanitaire. Son « offre » ne concernait que certains secteurs de la santé, laissant de côté des milliers de travailleuses et travailleurs du secteur public, dont celles et ceux affiliés à la FEESP.

Le 22 mars 2020, les quatre fédérations de la CSN ont proposé une suspension de la négociation pour 18 mois, ce qui répondait à la volonté de François Legault de consacrer tous nos efforts à la lutte contre la COVID-19. Malgré la forte adhésion des membres à cette proposition, démontrée par une mobilisation exemplaire sur les réseaux sociaux, M. Legault a refusé notre proposition. En réaction, nous avons entrepris, en mai 2020, des discussions exploratoires de manière intensive afin de convenir d'une entente avant l'été. Devant l'évidente absence de volonté du gouvernement de régler, alors qu'il convoquait des « blitz de négociation » pour ne plus redonner de nouvelles pendant quelques jours par la suite, aucune entente n'a pu être conclue avant l'été.

Durant l'automne, la négociation est au point mort à toutes les tables, et dans toutes les organisations confondues. En janvier 2021, les membres des quatre fédérations réunis en instances conjointes ont adopté un mandat afin d'intensifier les moyens de pression et de se préparer à exercer la grève.

Nous avons donc haussé le ton dans les milieux de travail et dans l'espace public par des actions de mobilisation collectives dérangeantes afin de parvenir à un règlement satisfaisant.

En mars 2021, alors que les conventions collectives sont échues depuis un an, qu'une crise sans précédent affecte nos membres dans tous les réseaux du secteur public et que la colère des travailleuses et des travailleurs augmente, nous sommes collectivement allés chercher des mandats forts en faveur de la grève; seul le regroupement de l'aide juridique n'a pas obtenu ce mandat. De plus, malgré l'absence d'un front commun, toutes les organisations syndicales du secteur public (APTS, CSN, CSQ, FAE, FTQ, FIQ, SFPQ et SPGQ) ont invité, le 31 mars 2021, l'ensemble de leurs membres à se mobiliser sous le thème « On sonne l'alarme ». En plus des activités locales de mobilisation dans les syndicats, deux grands

rassemblements ont eu lieu : l'un devant le bureau du premier ministre, à Montréal, et l'autre devant l'Assemblée nationale à Québec. L'objectif de cette grande mobilisation était de faire entendre au gouvernement la frustration des travailleuses et travailleurs du secteur public, qui étaient sans contrat de travail depuis 1 an.

Ainsi, malgré le contexte pandémique et les mesures sanitaires à respecter, les mouvements de grève dans les cégeps et dans le secteur scolaire se mettent en œuvre au mois de mai 2021 : des avis de grève sont envoyés dans le secteur de la santé et des services sociaux, un blocage du port de Montréal est organisé, des convois massifs de voitures perturbent la circulation dans toutes les régions et une vigile de plus de 24 heures se tient devant l'Assemblée nationale. Toutes ces actions ont démontré au gouvernement que, quand la machine CSN est unie et qu'elle agit pour gagner, il ne peut pas se défilier. Il doit négocier, pour vrai!

C'est donc le 23 juin que les quatre fédérations, réunies en CCSPP, ont pris connaissance d'une entente de principe qui comportait des gains intéressants répondant à nos objectifs de négociation. Au cours d'une instance du conseil du secteur public FEESP, nos délégué-es ont fait le même constat et ont recommandé l'adoption de l'entente, qui sera adoptée à forte majorité par l'ensemble des syndicats qui se sont prononcés lors d'assemblées générales.

S'unir. Agir. Gagner.

Maintien de l'équité salariale 2010

Parallèlement à la négociation, on ne peut passer sous le silence l'entente intervenue le 8 juin 2021 avec le Conseil du trésor dans le dossier des plaintes de maintien de l'équité salariale 2010, pour les corps d'emploi de secrétaire d'école et de centre, et de technicienne en service de garde, et quelques jours plus tard, pour les techniciennes en administration. Dix ans de travail acharné dans ce dossier qui n'est pas simple! Nous souhaitons sincèrement remercier l'ensemble des personnes qui ont travaillé d'arrache-pied dans ce dossier : Stéphanie Gratton, vice-présidente, Marjolaine Côté, ancienne vice-présidente-trésorière, Sylvie Tremblay, ancienne vice-présidente-trésorière, Jean Favreau, conseiller syndical, Jeremy Gagnon, conseiller syndical, Yves Fortin, militant du Syndicat du personnel de soutien des Hautes-Rivières, et Mathieu St-Onge, conseiller syndical dans l'équipe du CCSPP.

Lors du dernier bilan de la FEESP, il avait été recommandé de nommer un coordonnateur pour la négociation afin de coordonner les neuf tables de négociation. Jean Favreau fut nommé pour la ronde 2018-2020, et ce, en plus de sa charge de travail au secteur scolaire et de la négociation de leurs deux conventions (francophone et anglophone). Jeremy Gagnon a pris la responsabilité du dossier équité salariale du secteur public, assumé jusqu'ici par Jean Favreau, en plus de sa charge du secteur soutien cégeps et de leur négociation. Le dossier du maintien de l'équité salariale s'est réglé presque au même moment que la négociation. Nous avons eu des réflexions à ce sujet et une recommandation vous sera faite afin d'accroître notre efficacité et de permettre aux porte-parole de se concentrer sur leurs négociations.

Formation du caucus FEESP

Au début de la ronde de négociation, comme recommandé dans le dernier bilan de la FEESP, nous avons préparé une session de formation. Cette session, donnée en novembre 2018, s'est échelonnée sur trois jours et a permis aux membres des comités de négociation de se familiariser avec le contexte particulier et le déroulement d'une négociation du secteur public.

À notre connaissance, malgré son contenu très dense, cette formation a été grandement appréciée par l'ensemble des participantes et des participants, comme en font foi les commentaires exprimés à la fin de la session. Nous ne soulignerons jamais trop la pertinence d'une telle formation. Nous tenons à remercier Jean Favreau et Gilles Bégin, conseillers syndicaux, qui ont si gentiment accepté de préparer et de donner cette formation, ainsi que Stéphanie Gratton, vice-présidente.

Entente de solidarité et absence de front commun

Nous croyons pertinent de rappeler qu'une fois de plus, à l'aube de la dernière ronde de négociation, un protocole de solidarité (pacte de non-maraudage) a été signé entre la CSN, la FTQ et la CSQ. Un tel protocole est l'œuvre des représentantes et des représentants politiques des organisations syndicales. Ainsi, à la CSN, cela relève du bureau confédéral de statuer sur une telle recommandation; c'est la raison pour laquelle cette question n'est jamais soumise pour adoption aux instances des fédérations. Toutefois, précisons que des représentantes et des représentants de la FEESP siègent au bureau confédéral et ont l'occasion d'y faire valoir leur point de vue.

Malgré la signature de ce protocole, il est important de se souvenir que des syndicats locaux de la CSQ nous ont attaqués dans certains syndicats; il faut donc à l'avenir rester vigilant quant à ce genre de situation. Nous avons cependant tout mis en œuvre rapidement dans les syndicats concernés et des discussions politiques entre les centrales syndicales ont eu lieu pour faire stopper ce maraudage.

Nous ne pouvons passer sous le silence l'absence de front commun et, vu la situation de crise sanitaire, nous ne pouvons présumer si cela a été bénéfique ou non. Toutefois, nous pouvons affirmer que nous avons été les maîtres de notre négociation et de nos actions de mobilisation; nous avons été, à notre avis, la centrale la plus combative pour les travailleuses et travailleurs que nous représentons.

Mobilisation

Toute ronde de négociation comporte son lot de stratégies et, pour parvenir à une grande efficacité, il faut mettre en place une structure de mobilisation et d'information qui assure un lien entre les négociateurs syndicaux et les délégué-es des syndicats. Pour ce faire, chaque syndicat doit se nommer des responsables qui assumeront ces mandats et qui constitueront ce que l'on nomme RELAIS-RESO. Comme à l'habitude, les syndicats ont bénéficié d'une formation dès que l'opération de nomination des responsables a été finalisée. De plus, les

comités régionaux de mobilisation ainsi que les comités de pilotage ont été mis en place rapidement. Nous voulons donc remercier les syndicats qui ont participé aux comités régionaux de mobilisation (CRM); cela est très facilitateur dans la stratégie et le déploiement de nos moyens d'action et de mobilisation.

Conclusion

Avec ce bilan, nous avons tenté de faire ressortir les principaux éléments qui ont marqué cette négociation. Bien sûr, nous aurions pu développer davantage sur certains aspects, mais nous croyons qu'il faut se tourner vers l'avenir, en retenant des leçons, certes, mais sans trop nous attarder sur le passé. Comme mentionné au début du bilan, cette négociation passera à l'histoire pour s'être déroulée dans un contexte de crise sanitaire mondiale. Avec une convention collective de trois ans, les travaux pour la prochaine ronde de négociation sont déjà commencés pour les quatre fédérations.

De nombreuses personnes sont impliquées dans une négociation d'une telle ampleur. À cet effet, nous tenons à remercier Caroline Senneville, qui a été la responsable politique pour la CSN tout au long de ce périple. Nous remercions aussi les membres de l'équipe du CCSPP pour leur appui et leur soutien dans les moments clés de la négociation et de la mobilisation. Un merci particulier à Marc-André Beauchamp-Diotte, à Justin Arcand et à Charles Gagnon à la mobilisation, à Daniel-Pierre Roy aux communications ainsi qu'à Frédéric Lavigne et son équipe de négo et d'appui.

Merci aussi à nos comités de négociations et aux porte-parole de nos tables de négociations sectorielles, aux salarié-es en soutien à l'équipe politique et aux comités de travail. Un merci particulier à Nathalie Arguin et à Stéphanie Gratton, qui ont été les élues du comité exécutif de la FEESP responsables de la négociation. Autre remerciement particulier à Jean Favreau, conseiller syndical, qui a agi comme coordonnateur de la négociation pour la FEESP et pour qui c'était sa dernière négociation complète puisqu'il partira à la retraite cette année.

Au moment d'écrire ces lignes, le regroupement des traversiers n'a pas encore signé sa convention collective et vient de faire adopter une banque illimitée de jours de grève, que les membres ne tarderont pas à exercer si l'employeur reste campé sur ses positions.

En terminant, nous sommes à même de constater que, malgré la difficile conjoncture dans laquelle cette négociation s'est déroulée, malgré l'attitude méprisante du gouvernement qui a démontré une mauvaise foi jusqu'au sprint final et qui a joué à outrance la carte de la division, nous avons réussi, grâce à notre forte mobilisation, à ébranler ce gouvernement et à obtenir un règlement satisfaisant pour la presque totalité de nos secteurs. Nous poursuivons nos efforts pour le regroupement des traversiers afin de ne laisser personne sur le quai.

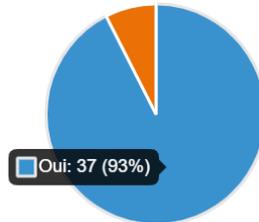
Recommandations

1. Qu'une session de formation soit de nouveau offerte aux membres des comités de négociation. Que cette session de formation précède les dépôts des cahiers de revendications et que les responsables des secteurs et des regroupements s'engagent à y participer avec les membres de leurs comités de négociation.
2. Qu'au début de la prochaine ronde de négociation, une formation sur le rôle des personnes déléguées dans les instances soit donnée dans les secteurs et les regroupements.
3. Que la FEESP nomme une personne conseillère dont le rôle est d'assurer le suivi des questions d'avantages sociaux et d'appuyer la fédération ainsi que les secteurs et les regroupements qui négocient dans le secteur public.
4. Que des rencontres de préparation avec le caucus soient prévues lorsque nécessaire aux travaux dans le cadre du CCSPP.
5. Que des réflexions soient faites sur la place des organismes gouvernementaux dans la négociation du secteur public.

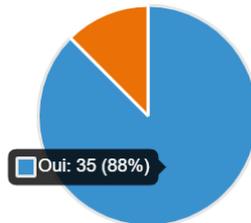
Annexe 1 – Résultats du sondage

À l'automne 2021, les syndicats ont été invités à répondre à un sondage concernant le bilan de la dernière négociation. Voici en résumé les statistiques recueillies.

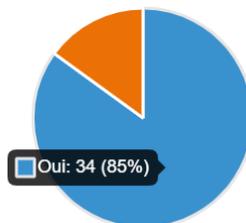
Avez-vous apprécié le mode de consultation en vue de la préparation de la négociation (ateliers en instances conjointes et sondage auprès des membres à l'automne 2018)?



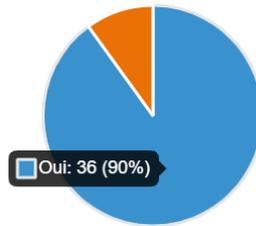
Avez-vous apprécié la tenue d'instances conjointes avec les autres fédérations? À titre de rappel, voici les dates des instances conjointes : 16-17 octobre 2018, 5 février 2019, 10 avril 2019, 29-30 octobre 2019, 28 janvier 2021, 25 mars 2021.



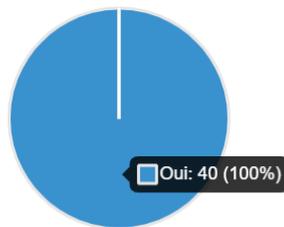
Êtes-vous satisfaits des outils et des actions de mobilisation développés par le secteur public CSN (chandails, convois d'autos, actions régionales, etc.)?



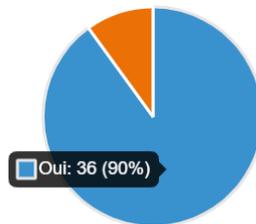
Êtes-vous satisfaits de la stratégie de grève (grèves rotatives par secteur, par demi-journée, par fédération, etc.)?



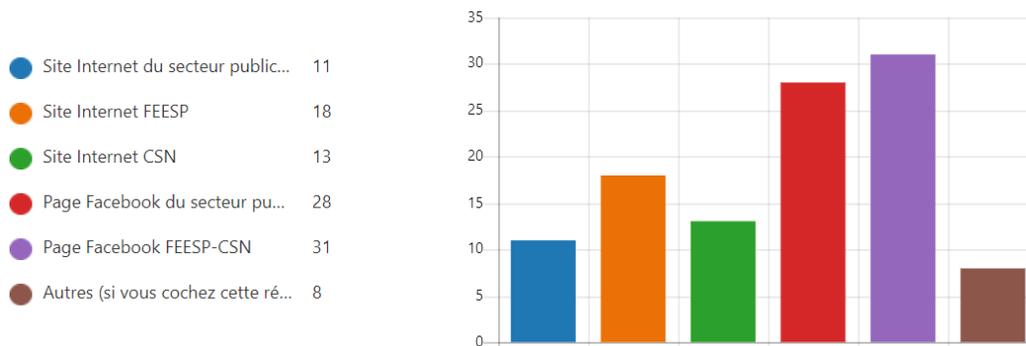
Êtes-vous satisfaits du thème de la négociation du secteur public (S'unir, agir, gagner)?



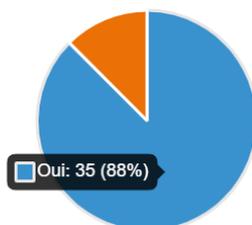
Êtes-vous satisfaits des outils d'information développés par le secteur public CSN (messages publicitaires, campagnes télévisées et radio, capsules vidéo, Info-négo, etc.)?



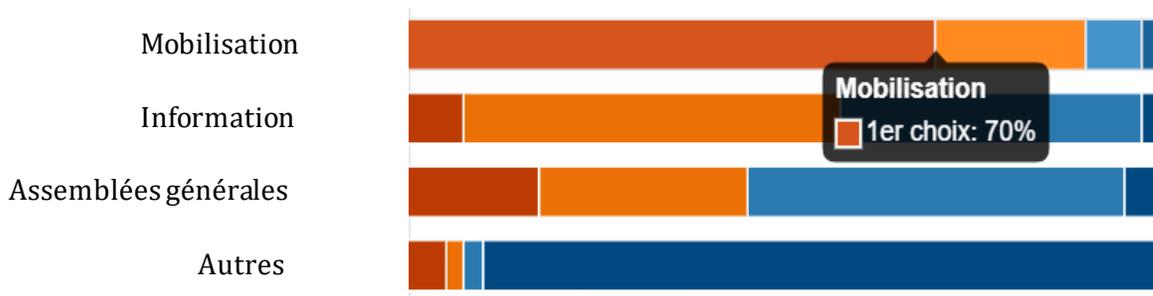
Lesquelles des différentes plateformes d'information mises à votre disposition avez-vous visitées régulièrement? Svp, cochez toutes les réponses applicables.



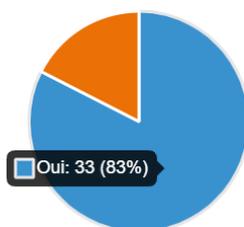
Considérez-vous avoir reçu l'appui technique et politique nécessaire, tant de la fédération, de la CSN, que des services régionaux (SAMVR) lors de l'application des plans d'action?



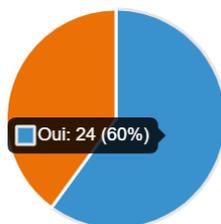
Quels ont été les éléments les plus affectés négativement par la pandémie lors de cette négociation dans votre syndicat (par ordre d'importance)?



Considérez-vous avoir été suffisamment consultés tout au long de la négociation?

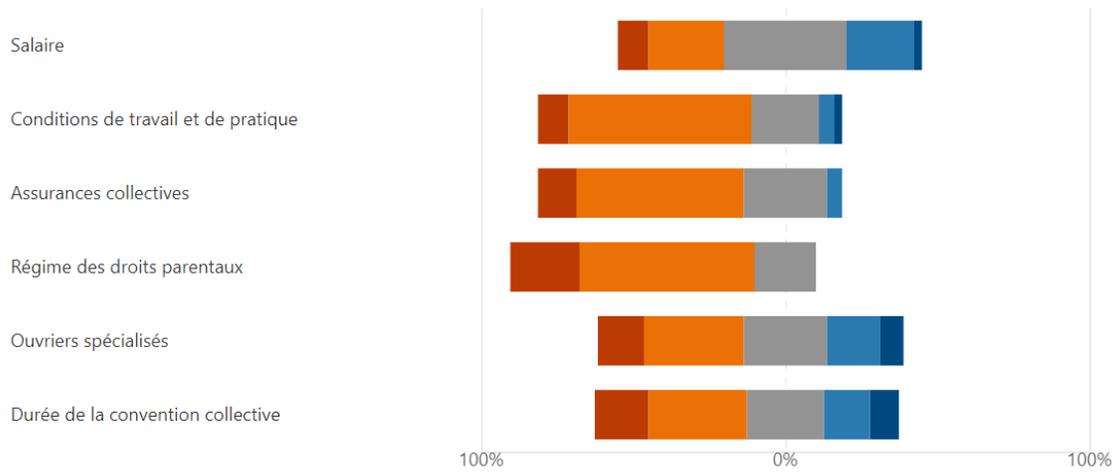


Selon vous, est-ce que le résultat final répond aux attentes de vos membres?



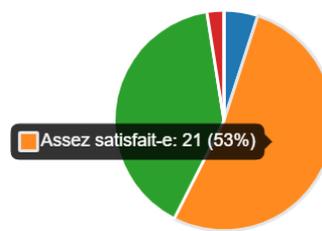
Indiquez votre degré de satisfaction du résultat de la négociation concernant les éléments de table centrale suivants :

■ Totalemment satisfait-e ■ Assez satisfait-e ■ Moyennement satisfait-e ■ Plutôt insatisfait-e ■ Totalemment insatisfait-e



Quelle est votre appréciation générale de la ronde de négociation 2020?

- Totalemment satisfait-e 2
- Assez satisfait-e 21
- Moyennement satisfait-e 16
- Plutôt insatisfait-e 1
- Totalemment insatisfait-e 0



Annexe 2 – Réunions du CCSPP

Rencontres du comité de coordination du secteur public et parapublic (CCSPP)

| | | |
|------------|------------------|----------------------|
| 2018-09-12 | 2019-10-09 | 2020-08-13, 14 et 15 |
| 2018-10-10 | 2019-10-10 | 2020-08-27 |
| 2018-11-02 | 2019-10-16 | 2020-10-14 |
| 2018-11-14 | 2019-10-23 | 2020-11-11 |
| 2018-12-14 | 2019-12-09 | 2020-12-08 |
| 2019-01-16 | 2020-01-15 | 2021-01-13 |
| 2019-01-18 | 2020-02-11 et 12 | 2021-01-29 |
| 2019-01-28 | 2020-03-09 et 10 | 2021-02-24 |
| 2019-02-13 | 2020-03-16 | 2021-03-10 |
| 2019-03-20 | 2020-03-20 | 2021-03-14 |
| 2019-03-29 | 2020-04-01 | 2021-03-16 |
| 2019-04-07 | 2020-04-06 | 2021-03-30 |
| 2019-04-24 | 2020-04-17 | 2021-04-01 |
| 2019-04-29 | 2020-04-28 | 2021-04-14 |
| 2019-05-08 | 2020-04-30 | 2021-04-20 |
| 2019-06-04 | 2020-05-04 | 2021-04-28 |
| 2019-09-11 | 2020-05-05 | 2021-05-12 |
| 2019-09-18 | 2020-06-03 | 2021-06-05 |
| 2019-10-07 | 2020-07-01 | 2021-06-22 |

Annexe 3 – Instances du conseil du secteur public et instances conjointes

2018-10-16, 17 et 18

2019-02-05 et 06

2019-10-03

2019-10-29 et 30

2020-01-20

2020-03-31

2020-05-21

2020-08-19

2021-01-28 et 29

2021-03-25 et 26

2021-06-28

2022-02-23